



## Adoption de famille

Par **roro\_bae**, le **11/09/2016** à **10:17**

bonjours je ne menttant plus du tout avec mon père,un jour il m'as meme dit "si tu veux ta 16ans je te fais des papiers d'adoption" enfin bref  
je voulais savoir si je pouvais donc etre adopter par ma tante par exemple ? et ou trouver les papiers?  
merci

Par **youris**, le **11/09/2016** à **15:13**

bonjour,  
comme vous avez un père, vous ne pourrez qu'être adopté simple par votre tante et votre père conservera l'autorité parentale.  
l'adoption est faite pour donner des parents à des enfants qui n'ont pas et non pour résoudre des problèmes relationnels.  
voir ce lien sur l'adoption simple:  
<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/adoption-11956/adoption-simple-24300.html>  
  
par contre vous pouvez vous faire émanciper:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1194>  
  
salutations